

3.0 crédits	15.0 h	2q	Ce cours bisannuel est dispensé en 2010-2011, 2012-2013, ...

Enseignants:	Brulet Raymond (coordinateur) ; De Waele Eric ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	L'enseignement implique une partie théorique qui consiste à l'analyse et l'évaluation des textes législatifs et des actions de quelques instances internationales (UNESCO) et de quelques réalisations au niveau national (Belgique, France, Angleterre,'). Il implique une partie pratique présentant le panorama des outils à utiliser dans le domaine de la préservation et de la gestion du patrimoine archéologique.
Acquis d'apprentissage	Formation générale des étudiants à la gestion du patrimoine archéologique mobilier, immobilier et des sites paysagers. <i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i>
Contenu :	<p>Contenu : L'enseignement théorique constitue une approche juridique et pratique des conventions et chartes internationales ayant comme objectif la gestion du patrimoine archéologique (La Valette, ') et se propose d'analyser quelques systèmes juridiques nationaux employés pour la protection du patrimoine archéologique (en anglais Heritage,').</p> <p>Quelques réalisations seront présentées : celle poursuivie dans le cadre de la conservation intégrée du patrimoine archéologique, grâce à l'implication de l'aménagement du territoire, le développement financier de l'archéologie dans le cadre des grands travaux d'aménagement publics ou privés, la politique préventive en matière d'enquêtes, inventaires et cartographie préalable des sites archéologiques, les politiques de sensibilisation du public et de prévention de la circulation illicite d'éléments du patrimoine archéologique. L'enseignement pratique proposera quelques études de cas et une vue générale des meilleurs outils de gestion du patrimoine archéologique.</p> <p>Type d'enseignement : La partie principale de l'enseignement comprend des exposés permettant de couvrir l'ensemble des questions juridiques, des méthodes et des réalisations relatives à la gestion du patrimoine archéologique. L'enseignement sera accompagné de la présentation de quelques expériences concrètes.</p> <p>Lectures obligatoires : Les principaux titres dont la lecture est indispensable seront présentés et commentés en séance.</p>
Autres infos :	Pré-requis : aucun Evaluation : examen écrit à la fin de la session. Support : Résumé imprimé des textes juridiques internationaux et nationaux, résumé des présentations en PPT disponible sur l'intranet ARKE.
Cycle et année d'étude :	> Master [60] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale > Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation générale > Master [60] en histoire > Master [120] en histoire
Faculté ou entité en charge:	ARKE